



**PLU LA QUEUE-EN-BRIE**  
 Plan Local d'Urbanisme

CITADIA



**5 – DOCUMENTS GRAPHIQUES**  
 Sud  
 Dossier d'Approbation

**Zonage général**

- Limites de zone**
- Espaces boisés classés au titre des articles L.113-2 et L.421-4 du Code de l'urbanisme
  - Bande d'inconstructibilité de 50m autour de la lisière de la Forêt Notre Dame
  - Espaces verts paysagers, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Coeurs d'îlots, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Jardins partagés, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Continuité écologique associée au cheminement doux (8m), au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Continuité écologique en zone agricole ou naturelle (25m), au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Mares et plans d'eau, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Cours d'eau, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Bande d'inconstructibilité de 8 m autour des cours d'eau et des mares
  - Linéaires végétalisés à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
  - Arbres remarquables, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Autres prescriptions**
- Emplacement réservé, au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
  - Secteur d'OAP
  - Périimètre d'études
  - Périimètre de retrait : implantation en retrait de 8m par rapport aux voies et emprises publiques
  - Implantation en retrait dans une bande comprise entre 4 et 6 m par rapport à l'alignement
  - Implantation à l'alignement
  - Linéaires commerciaux à développer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
  - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

Numéro	Localisation	Type	Objet	Bénéficiaire	Surface et largeur en m²
1	Entre la route de Combaud et l'Allée des Pivoines	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable	Ageries des Espaces Verts	1218,9 (9 m de largeur)
2	Rue du Chemin Vert, route de Combaud	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voie	Commune	2603,1 (9 m de largeur)
3	Rue Jean Moulin	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	236,1 (5 m de largeur)
4	Chemin de la Montagne	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable	Commune	5218,2 (9 m de largeur)
5	Route de Combaud	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable, dans la continuité de l'existant	Commune	2231,1 (9 m de largeur)
6	Avenue Marichal Murier	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voie	Commune	886,1 (9 m de largeur)
7	Rue du 8 mai 1945	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voie	Commune	1877,8 (9 m de largeur)
8	Mortess	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux	Ageries des Espaces Verts	10400,3 (9 m de largeur)
9	Mortess	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux	Commune	2366,3 (9 m de largeur)
10	Depuis la rue Jean Jaures	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux	Commune	596,8 (9 m de largeur)
11	Rue Jean Jaures – rue Renard	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement de voie	Commune	1195,3 (10 m de largeur)
12	Depuis la rue de la Libération	Emplacement réservé aux voies publiques	Cheminement doux	Commune	1272,3 (9 m de largeur)
13	RD130	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement cyclable	Département	3562
14	Sud de la RD4	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'une voie	Grand Parc Sud Est Avenir	2704,1
15	Est de la RD4 entre le rond-point de Pivovet et le carrefour de la Croix Saint Nicolas	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement d'une piste cyclable	Département	12385,8 (9 m de largeur)

